

## Compte rendu du Conseil municipal du 12 février 2022

**Présents :** Jean-Luc Coupat, Mickaël Coupat, Céline Picard, Géraldine Faure, Amélie Laborde, Marc Massacrier, Claude Chaizy-Alsac.

Les questions suivantes ont été examinées :

### **Adressage**

Le conseil valide le choix de *La Poste* comme prestataire pour un devis de 2100€ HT ainsi que le choix des noms des artères.

*L'Entreprise Signaux Girod* est retenue pour la fourniture des panneaux de rues et les numéros pour les maisons pour un montant de 3225,28€HT auxquels s'ajoutent 259,59€ HT pour les panneaux de villages manquants. Soit un total de 5536,87€ HT.

Des demandes de subvention sont faites auprès de l'État (30% sur le montant HT) et auprès du Conseil départemental (26,25 % du montant HT).

### **Désignation des représentants pour la réglementation des boisements.**

Représentant de la mairie : Mickaël Coupat.

Représentants des propriétaires de biens fonciers : Alain Prulhière, Michel Picard. Suppléant : Archie Murphy.

Représentants des propriétaires forestiers : Olivier Baubet, Frédéric Nigon. Suppléantes : Josiane Groisne, Nathalie Barrière.

La réglementation des boisements fixe tous les 10 ans le statut des terrains agricoles ou forestiers et les parcelles destinées à la reconquête agricole ou au dégagement des paysages.

### **Coupe de bois sur la section de la Faye.**

Le Conseil valide la coupe d'éclaircie d'environ 200 m<sup>3</sup> proposée par l'ONF.

### **Travaux de l'église.**

La subvention de la Région pour la première tranche des travaux est toujours en attente de paiement.

### **Frais de scolarité.**

Le Conseil accepte la demande d'Ambert pour un enfant de Montgheol d'un montant de 872,33€, la demande d'Echandelys pour un enfant de La Faye d'un montant de 700€. En revanche, il refuse la demande de St -Amant (1500€ environ par enfant) car elle prend en compte le périscolaire ce que la loi exclut. Des discussions sont en cours pour parvenir à un accord.

Le Conseil valide une aide supplémentaire de 50€ demandée par le groupe scolaire d'Ambert pour une classe de découverte concernant un enfant de la commune.

### **Motions hôpital d'Ambert et Sanofi.**

Le Conseil persuadé qu'il faut tout mettre en œuvre pour préserver l'emploi local et garantir l'avenir de l'hôpital valide les deux motions.

### **Questionnaire sur la gestion des déchets.**

Mickaël Coupat est désigné comme référent.

Les éléments concernant le nombre des habitants principaux et secondaires seront transmis à la communauté de communes.

### **Élections présidentielles et législatives.**

Procuration peut être donnée à toute personne inscrite sur les listes électorales quels que soient la commune ou le bureau dans lequel elle est inscrite.

### **Réunion de la Conférence des maires.**

Le Maire précise qu'il a indiqué au cours de cette réunion qu'il n'y a aucune obligation à mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal. En l'état actuel de la loi, il considère que ce plan serait extrêmement préjudiciable pour les 27 communes qui sont encore au règlement national d'urbanisme. Il faut se mobiliser pour conserver des droits à construire en accord avec la demande et faire évoluer la loi montagne qui est trop restrictive, c'est une question de survie pour nos communes rurales.

### **Réunion préparatoire au budget.**

Fixée le 19 mars à 10 heures

### **Syndicat des eaux.**

Marc Massacrier, représentant de la commune au Syndicat, informe qu'un agent a demandé une disponibilité de 5 ans. Il sera remplacé par un agent non titulaire.

Un emploi est d'autre part à pourvoir pour le relevage des compteurs et pour l'entretien des captages. Des entretiens d'embauche ont eu lieu et une personne a été retenue pour les compteurs.